

@CTU.MICT

Syndiqué-e pour soutenir **mon engagement professionnel**



FLASH D'INFO DE L'UFMICT CGT N°155 MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2015



Débattre, décider collectivement, agir et gagner !



Edito :
Viser la cible et gagner !

Revendications :
Ergothérapeutes / psychologues / IADE / réunions collectifs

Organisation :
Congrès des UF / Formations syndicales

UGICT :
« Tous sur le pont pour l'AGIRC-ARRCO »

SOMMAIRE

« @ctu.mict » est une publication quinzomadaire de l'UFMICT CGT.
Adresse : ufmict@sante.cgt.fr
Directeur de Publication : *Thomas Deregnacourt*
Comité de rédaction : *les membres du Bureau de l'UFMICT et Jean-Luc Gibelin*
Photos : *Shutterstock, sauf mention contraire.*
Graphismes : *The Noun Project et Ugict-CGT.*



Gagnant-e-s !

De l'attaque des accords 35 heures, aux gels des salaires et du point d'indice, aux discriminations syndicales, à l'emploi, aux conditions de travail, au PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale), à des NAO (négociations annuelles obligatoires) trop souvent infructueuses et minimalistes, la liste pourrait se poursuivre. Notre mobilisation doit être présente partout et avec le plus grand nombre, pour faire barrage aux multiples et insupportables reculs sociaux. Dans ce cadre la CGT, avec l'intersyndicale AP-HP, appelle

à une nouvelle journée de mobilisation **le 17 septembre 2015**.

Le pouvoir d'achat se réduit, à l'inverse, des dividendes des actionnaires augmentent proportionnellement. Derrière ces stratégies, se cachent également les questions du financement de nos secteurs, avec les emplois statutaires et les effectifs qui ne répondent pas besoins de la population.

La CGT porte « les 32H » et a lancé une campagne pour une revalorisation des salaires et pensions. Gagner sur ces revendications, c'est renflouer notre protection sociale et doper l'économie.

Notre Confédération, avec Solidaires et FSU, appellent à une journée de mobilisation interprofessionnelle **le 8 octobre** pour mobiliser les salarié-e-s sur :

- * Augmenter les salaires, les retraites, les pensions, les minimas sociaux et le point d'indice des fonctionnaires
- * Promouvoir l'égalité salariale femmes / hommes
- * Améliorer les conditions de travail et réduire le temps de travail pour créer des emplois, combattre le chômage
- * Pérenniser et améliorer les garanties collectives, la protection sociale, les retraites complémentaires, pour garantir les droits à la santé et à la retraite
- * Développer les investissements pour relancer l'activité économique en tenant compte des impératifs écologiques
- * Conforter et développer les services publics

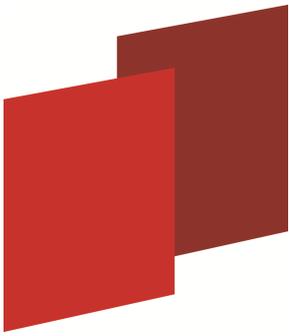
Notre Fédération et son Ufmict va prendre toute sa place ce 8 octobre.

Face aux agressions faites à l'action syndicale et à ses militant-e-s, la CGT a décidé aussi de tenir une initiative nationale **le 23 septembre**. Comme nous l'avons déjà indiqué dans ces colonnes, les syndicats et les militant-e-s de la Santé et de l'action sociale ne sont pas en marge de cette maltraitance et nous pourrions décider ensemble des formes de notre participation.

La loi Santé et le PLFSS qui devraient être votés mi-octobre, exigent notre intervention revendicative de haut niveau et des revendications CGT audacieuses pour une autre politique de santé et d'action sociale. A cette fin, l'intervention et le renforcement de la CGT doivent grandir.

Les salariés ne souhaitent plus subir mais pour qu'ils deviennent acteurs de lendemains plus prometteurs et plus humains nous leur proposons de participer à des luttes solidaires qui portent la dynamique du progrès social.

Allons-y avec détermination, pour gagner !



Le coin du revendicatif



IADE

Une Assemblée générale intersyndicale se tiendra le 11 septembre à Paris. Elle sera l'occasion de traiter des suites de l'utilisation de la « caisse de lutte » des IADE. Ce sera aussi l'occasion de travailler à la construction d'une nouvelle action symbolique des IADES le 1er octobre dans le cadre des cinq ans de l'obtention de la prime IADE.



Psychologues

L'entretien annuel d'évaluation de la profession réalisé par les chefs de pôles, par les responsables de structures internes, ou les cadres de santé par exemple est refusé par les psychologues car il instaure une subordination de ces derniers au domaine médical et paramédical. La jurisprudence de la Cour Administrative d'Appel de Nancy en juin 2006, confirme que l'évaluation professionnelle des psychologues ne peut être réalisée par les médecins chefs. D'autres professions hospitalières comme les sages-femmes refusent fermement d'être évaluées par les médecins. Cette revendication est d'autant plus forte que la profession est en cours d'expérimentation de la structuration de leur activité au sein de l'hôpital.

Le collectif va rencontrer le député Robillard à sa demande dans le cadre de la réintroduction de la dimension psychologique dans la

Loi Santé. Ce sera l'occasion de réaffirmer notre opposition à cette loi.



Ergothérapeutes

Le décret attendu depuis 2010 est enfin sorti.

Il reprend les mêmes dispositions que dans celui qui a été pris pour les IDE.

Cependant, les évolutions statutaires n'ont pas les mêmes conséquences que pour les IDE puisque cette profession n'était pas classée en catégorie active (corps créé en 1981).

Par contre, il est nécessaire d'attirer l'attention des syndicats sur le fait que les directions doivent impérativement écrire à chaque ergothérapeute pour lui faire part du choix possible : rester en catégorie B ou passer en catégorie A.

Dans leur ensemble, les ergothérapeutes ont intérêt à passer en A, leurs rémunérations en sont améliorées. Il n'y a pas les conséquences pour le départ en retraite.

Pour les rares qui auraient pu bénéficier de la catégorie active, c'est-à-dire qui auraient intégré le corps des ergothérapeutes après 17 années de travail en tant qu'IDE ou AS puis 3 années d'études, les situations ne peuvent être analysées qu'au cas par cas. En effet, le droit d'option ne peut s'appliquer qu'à ces personnes. Pour toutes les autres, il n'y a aucun intérêt à rester en catégorie B.

Reste le cas des ergothérapeutes actuellement au 9^{ème} échelon de classe normale. Le décret prévoit qu'elles et ils passent au 8^{ème} échelon classe normale de la

nouvelle grille. Elles et ils conservent leur indice de rémunération et leur ancienneté acquise dans la totalité.

Par conséquent, leur situation ne peut être que transitoire et trouvera un règlement rapide. En effet, l'établissement est soit en capacité de les nommer en classe supérieure, soit de les nommer rapidement au 9^{ème} échelon.

En conclusion, ce décret amène un plus pour les ergothérapeutes en terme de rémunération.

Les syndicats auront la responsabilité de faire connaître les dispositions obligatoires aux ergothérapeutes qui risquent de se voir souffler des évolutions de carrière par des directions coincées par les restrictions budgétaires. Certes, nous sommes peu sur le territoire, mais tout de même, cette profession ne doit pas être oubliée par les directions syndicales, autrement d'autres syndicats s'en chargeront.



Réunions des collectifs

- 4 septembre : collectif Directeurs
- 4 septembre : Collectif Fonction Publique de l'Ugict
- 4 et 5 septembre : collectif Psychologues.
- 10 septembre : collectif téléphoné des IADE
- 15 septembre : Collectif médico technicien-ne-s
- 24 septembre : Collectif IDE, IBODE, puer

Le point sur l'organisation



Congrès d'UF

Lors de la réunion de la Commission exécutive fédérale a été évoqué la tenue des congrès des Unions fédérales. Il est proposé d'envisager de les tenir en même temps et sur le même lieu.

Bien entendu, ce n'est pas dans la perspective antérieure de remettre en cause l'existence des unions fédérales. C'est au contraire pour travailler les synergies, pour poser de manière cohérente les axes revendicatifs entre les différentes spécificités de notre syndicalisme tout en veillant aux particularités de chaque UF au sein de la

fédération. Pour mutualiser les moyens logistiques et techniques nécessaires à la bonne tenue des congrès, pour réduire les coûts des mandats qui limitent la participation, pour faire vivre les partenariats entre les différentes unions fédérales construisant la cohérence fédérale. Rien n'est encore décidé. L'idée est soumise à la réflexion et la sagacité des directions des unions fédérales et de la fédération.



Formations Syndicales

Il y a une formation proposée par l'Ufmict et le rappel des forma-

tions proposées par l'Ugict.

Formations Réseaux Sociaux
12 et 13 octobre, à Montreuil.

Communication web :
« Construire et gérer un site avec Reference-Syndicale.fr »
du 23 au 25 septembre 2015 - Courcelle (91)

Retraites : conséquences des réformes intervenues depuis 1993
du 26 au 30 octobre 2015 - Courcelle-sur-Yvette (91)

Communication web : « animer ses réseaux sociaux »
du 14 au 16 octobre 2015 - Montreuil (93)

En direct avec l'UGICT et les organisations spécifiques ICT

Déploiement AGIRC - ARRCO



- **Vendredi 4 septembre de 8h à 9h30.** RER.A La Défense. Rdv devant le CNIT - Entrée de la FNAC. (Diffusion partie centrale de la Défense Immeuble Cœur Défense)
- **Mercredi 9 septembre de 8h à 9h30.** RER.A La Défense. Rdv devant le CNIT - Entrée de la FNAC. (Diffusion partie sud Arche de la Défense-Tour Pacifique-KPMG)

- **10 septembre 12h à 14h.** Grande opération de signatures de la pétitions. RDV devant le CNIT entrée de la FNAC.

Dans le cadre de la campagne

- **Multiplier les initiatives.** Nous valoriserons ces initiatives sur le site Ugict, les réseaux sociaux et la lettre

électronique, merci de nous transmettre photo et petit texte de présentation communication@ugict.cgt.fr

- **Signer** la pétition sur laquelle nous avons déjà recueilli **13 068 signatures**
- **Réserver** d'ores et déjà la date du **16 octobre** pour en faire un temps de mobilisation (*dernière séance de négociation au siège du Medef*)